

RÉUNION DU CONSEIL

3 JUIN 2024

Lundi, le 3^e jour du mois de juin 2024, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospere-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
M. Patrice Moore, conseiller;
Un poste vacant;

Sont absentes :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Line Toupin, conseillère;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er mai 2024
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Nomination d'un maire suppléant
 - b) Octroi de contrat pour l'entretien ménager des édifices municipaux
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Demande d'évaluation environnementale stratégique sur la filière éolienne au gouvernement provincial
 - 6.6. LOISIR ET CULTURE
 - 6.7. AUTRES
 - a) Demande de soutien financier pour le service Sacs d'école
 - 6.8. CORRESPONDANCES
 - 6.9. Compte-rendu des dossiers

- 6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 6.12. Période de questions diverses
- 6.13. Dossier éoliennes
- 6.14. Clôture de la séance

2024-06-63
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ER MAI 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1er mai 2024 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er mai 2024.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2024-06-64
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 mai 2024 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2024.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2024-06-65
5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Le chèque des déboursés du mois de mai 2024 portant le numéro 12821 pour un montant de 230,08 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3553 à 3573 pour une somme totale de 29 534,50 \$. Les comptes à payer portant les numéros 12822 à 12862 inclusivement et totalisant la somme de 71 479,56 \$. Les salaires du mois de mai s'élèvent à 19 442,11 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-06-66

6.1.a) NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer comme maire suppléant le conseiller M. Patrice Moore, pour la période du 1er juillet 2024 au 31 octobre 2025;

D'autoriser M. Patrice Moore à siéger en cas de vacance, d'absence ou d'incapacité d'agir de la mairesse.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2024-06-67

6.1.b) OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat de service de M. René Dessureault, pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, s'est terminé le 31 mai 2024 et que M. Dessureault ne désire pas renouveler son contrat;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Mme Francine Cloutier de Saint-Prosper-de-Champlain;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder le contrat d'entretien ménager pour l'hôtel de ville et l'édifice Flore-Irène-Gagnon selon les termes décrits au contrat, pour la période du 4 juin 2024 au 3 juin 2025, au coût de 13 330 \$ taxes incluses. Les ménages supplémentaires seront facturés à un taux de 23 \$ l'heure.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat d'entretien ménager.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-06-68

6.5.a) DEMANDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est visé pour l'implantation d'une portion des 140 éoliennes qui seraient implantées sur le territoire des MRC des Chenaux et Mékinac pour alimenter en partie le projet Mauricie d'hydrogène (vert) et de gaz synthétique (e-gaz) de TES Canada;

CONSIDÉRANT que l'encadrement du développement éolien est, entre autres, réglementé par les municipalités, le développement énergétique étant une compétence municipale selon la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT que le pouvoir des municipalités est limité malgré sa compétence, sa reconnaissance comme gouvernement de proximité et le principe de subsidiarité de la Loi sur le développement durable;

CONSIDÉRANT que ce projet éolien exerce une forte pression sur le milieu d'accueil, tant sur les citoyens que sur les élus;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le gouvernement provincial **d'encadrer** le développement de l'énergie éolienne de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernées, l'environnement et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire et de proposer un encadrement légal et réglementaire qui assure le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'éoliennes en milieu habité comporte des risques pour la santé sociale et que l'état de la connaissance sur les impacts de l'implantation d'éoliennes tant sur la santé de l'environnement que la santé humaine est incomplet selon l'INSPQ;

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement durable édicte les principes de prévention et de précaution;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets d'implantation d'éoliennes sont en planification sur le territoire québécois;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (Les programmes de l'Administration [provinciale] déterminés par règlement du gouvernement, incluant les stratégies, les plans ou les autres formes **d'orientations** qu'elle élabore, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique);

CONSIDÉRANT qu'une (telle évaluation a notamment pour objectif de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, dont ceux liés aux changements climatiques et à la santé de l'être humain ou aux autres espèces vivantes. Elle a aussi pour objectif la prise en compte des impacts cumulatifs, et le respect des principes de développement durable prévus par la Loi sur le développement durable);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à la majorité des voix des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain demande au gouvernement du Québec de procéder à une évaluation environnementale stratégique sur la filière éolienne afin d'en garantir le développement sécuritaire et acceptable pour les communautés d'accueil dans le respect des principes de développement durable;

QUE la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain demande au gouvernement provincial de réaliser des études indépendantes sur les impacts des éoliennes pour combler les vides dans les connaissances actuelles;

QUE cette résolution sera transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, au ministère de l'Agriculture, à **madame Sonia Lebel, députée de Champlain, à madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette Saint-Maurice**, aux autres municipalités des MRC des Chenaux et Mékinac ainsi qu'à la FQM et l'UMQ.

Un vote contre.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

6.7 AUTRES

2024-06-69

6.7.a) DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE SERVICE SACS D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Fonds Communautaire des Chenaux pour le service Sacs d'école, au montant de 250 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 200 \$ a été budgété pour l'année en cours à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 200 \$ au Fonds Communautaire des Chenaux, afin de leur venir en aide dans leur démarche de soutien aux enfants de la MRC des Chenaux qui proviennent de famille à faible revenu et ainsi leur offrir des articles scolaires gratuitement.

Cette dépense sera payée à même le fonds général, tel que prévu dans le budget de l'année courante.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

6.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

6.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

6.13 DOSSIER ÉOLIENNES

2024-06-70

6.14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h22.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière